



De la précarité à la prison, des pères sans importance ?

Analyse CODE
Novembre 2008

Introduction

La Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE) a souhaité se pencher sur la question particulière de la place des pères dans les milieux précaires dans le cadre d'un large dossier intitulé : « Séparés par des barreaux. La situation des enfants dont les parents sont détenus ». ¹ La CODE considère que ce sujet est crucial car il cristallise plusieurs questions de société : le rôle du père, la précarité des familles et la politique pénale répressive (particulièrement la question de la détention préventive).

Les séjours en prison, même s'ils sont plus fréquents dans les milieux plus précarisés que dans les classes socio-économiques aisées, n'y sont pas moins stigmatisés. Ils sont réprouvés socialement par l'entourage proche (la famille) et l'entourage large (le quartier, le milieu professionnel, etc.). Pourtant, ces peines de prison, même si elles ôtent certains droits citoyens pour un laps de temps défini à la personne incarcérée, ne peuvent ôter le droit à la paternité. Un homme en prison reste un père, quoiqu'il ait fait.

Par ailleurs, derrière tout inculpé existe un homme à part entière. On ne peut le résumer à l'acte répréhensible qu'il a commis. Son acte peut avoir des raisons très diverses dont l'une d'entre elles se traduit par une prise de risque sociale, dont l'objectif est de continuer à subvenir aux besoins de la famille et de cette façon, se donner une consistance dans le rôle de père. Il est nécessaire de ne pas stigmatiser l'acte préjudiciable comme un manquement aux devoirs de parent mais bien, comme c'est parfois le cas, comme une réponse aux devoirs que l'on exige traditionnellement d'un père.

Dans cette analyse, nous nous basons sur l'intervention de Pascale Jamouille². Pendant plusieurs années, Pascale Jamouille a arpenté les cités les plus défavorisées, les plus dévastées de notre pays. Là où le travail a disparu et où l'économie souterraine règne en maître. Elle a observé, écouté. Elle nous invite à cheminer un instant avec eux afin de découvrir ce que grandir signifie, comment on y devient un homme, un père et comment on traverse parfois

¹ Le dossier a été publié dans le Journal du droit des jeunes (JDJ) d'octobre 2008 et est disponible sur le site de la CODE www.lacode.be dans la rubrique Dossiers.

² Pascale Jamouille est assistante sociale, licenciée en lettres et docteur en anthropologie. Elle est l'auteure de *Des hommes sur le fil : La construction de l'identité masculine en milieu précaire, Drogues de rue, La débrouille des familles, et Récits et styles de vie*. Elle travaille au Laboratoire d'anthropologie prospective de l'Université de Louvain-la-Neuve (UCL).

l'expérience de la prison. Suite à cette interview, nous tenterons d'élaborer un point d'analyse psycho-social sur la situation particulière de l'enfant dont le père est incarcéré et évacué de l'organisation familiale. Finalement, nous concluons en proposant quelques pistes et réflexions qui pourraient enrichir le débat et faire évoluer la législation dans le sens d'une plus grande valorisation des pères dans les milieux précaires.

1. Interview : Pascale Jamouille nous parle des dangers de l'absence des pères dans les milieux précarisés

CODE : Quel est le sens du mot « prison » dans les milieux précaires ?

Pascale Jamouille (PJ) : La prison est vécue de manière dramatique par tous. Pour les jeunes, cela signifie être repéré, souvent à cause de leurs activités liées à l'économie souterraine ou dans le secteur informel. Et être repéré par les autorités judiciaires, cela signifie qu'on va « tomber » peu à peu vers le bas des réseaux, devenir une petite fourmi, être celui qui va devoir accepter les business à haut risque et petite rentabilité. Le simple fait d'avoir été repéré hypothèque cruellement le présent et que dire de la sortie de prison. Et puis il y a la peur car pour peu qu'il y ait un problème de dépendance, la prison est le lieu de tous les dangers. On dit dans ces milieux que la prison « est le lieu de tous les graves réunis ». Ils savent qu'ils vont plonger dans une situation d'exploitation mutuelle généralisée et sans recours. Une situation d'inhumanité. Pour les familles c'est terrible, cela signifie la séparation, le stigmate social, pénal, faire basculer toutes les références à la normalité qu'on avait pu garder. Alors on cache, on ment, on ne présente pas l'enfant à papa.

CODE : On ne présente pas l'enfant à papa, que voulez-vous dire ?

PJ : Dans les milieux précaires, on pense que la prison n'est pas un endroit pour les enfants. Les familles qui emmènent les enfants voir leur père en prison sont rares. Là-bas, on n'a pas entendu parler de Françoise Dolto... On pense que celui qui éduque, c'est celui qui est avec l'enfant. Et la fonction paternelle s'exerce de cette manière par celui ou celle qui est à proximité. Si papa ne peut plus être papa, il faut le remplacer et si un beau-père passe par là et bien c'est lui qui remplira cette fonction. On pense qu'il faut libérer l'enfant d'un père qui n'est pas là. Pour les hommes derrière les barreaux, c'est très dur car ils ont parfois une vieille photo du gosse et c'est le seul souvenir. Quand ils sortent ils ne le « reconnaissent » pas... Et ça c'est douloureux. La relation avec l'enfant se rompt très souvent mais aussi celle avec l'épouse. Autre blessure. D'ailleurs un homme m'a dit, « si tu vas en prison et que ton couple est déjà rompu, ça va ». Bien souvent il ne reste que la mère pour entourer le détenu. La prison est aux mains des mères, elles y retrouvent leur petit, derrière les barreaux. Les pères eux, refusent de venir voir leur fils...

CODE : un jeune qui grandit en milieu précaire a-t-il plus de chances de finir en prison ? Et pourquoi ?

PJ : La réponse est tout à fait affirmative car le fait de tomber dans l'engrenage judiciaire est fortement lié à un problème de visibilité. Si vous habitez la Cité du Parc à Charleroi, vous serez beaucoup plus souvent contrôlés. Les jeunes bourgeois fument des pétards chez les uns et chez les autres, là où on ne contrôle pas. Et puis il y a les logements délabrés qui « poussent » à sortir et la culture qui dit aussi qu'on devient un homme en se rassemblant dans les lieux publics. Mais là il y a toute la problématique de l'économie souterraine. L'amalgame se fait vite, surtout pour la police. Et il y a aussi le double regard que l'on pose sur la

jeunesse et ses conduites à risques. Les conduites à risques sont presque bien vues lorsqu'il y a des sécurités telles que l'école mais par contre dans les milieux défavorisés les conduites à risques sont violemment réprimées...Et enfin le problème de l'avocat, si vous avez de l'argent, vous aurez un bon avocat, sinon un Pro Deo prendra votre défense avec tous les aléas que cela peut comporter....

CODE : L'économie souterraine, est-ce un monde sans loi ?

PJ : Non, il y a le code du contrôle de soi, un code social. Si on consomme trop et qu'on ne gère plus, on ne contrôle plus l'environnement. On ne peut plus mener à bien son business. Les autres ne vous font plus confiance. Vous dégringolez les échelons de l'économie souterraine. Le code du contrôle de soi est associé à d'autres valeurs comme le code viriliste, montrer son courage d'homme, ou encore le code du psychologue, revendre cher quelque chose acquis pour un prix dérisoire. Le code essentiel est de se trouver dans une position de dominant. L'économie souterraine est semblable au néolibéralisme, il n'y a pas de tiers état. L'économie souterraine est bien plus dure que le monde du travail, car là il y avait le droit du travail et celui de la solidarité. Dans le monde de l'économie souterraine, celui qui se fragilise perd sa crédibilité. Celui qui va en prison perd tous ses étayages dans ce monde. Et la sortie se révèle très délicate. Je n'ai d'ailleurs vu qu'une seule fois un passage en prison se révéler positif, en général la prison aggrave les choses. L'expérience structurante dont je parle était particulière car le détenu a pu avoir son BAC en prison mais surtout il a pu voir son fils. Ce qui compte en prison comme dans la vie, ce sont les étayages. C'est ça qui nous sauve...

CODE : Dans les milieux précaires, les filles vont-elles elles aussi en prison ?

PJ : Oui mais souvent pour des délits de drogue ou de prostitution, de racolage. Des conduites à risques plutôt dirigées contre elles-mêmes. Les femmes en prison cela pose un problème particulier que j'appelle la guerre des matrices. Lorsqu'elles sont arrêtées l'enfant est souvent confié à la grand-mère qui, elle, redevient ainsi mère et parfois cela a un pouvoir réparateur si, par exemple, un enfant a mal tourné. Lorsque la détenue sort de prison, elle doit « arracher » l'enfant à sa mère. Cela donne parfois lieu à échanges très douloureux...

CODE : Quelle est la place du père dans les milieux précarisés ? Est-ce encore lui qui « dit » la loi ?

PJ: Il y a confusion entre la loi de l'Etat, la loi pénale et la loi symbolique. Les fonctions paternelles et maternelles ont pour objectif de socialiser l'enfant. Si le père est en rupture avec la loi il lui est difficile d'assurer seule la fonction « socialisatrice » de l'enfant. Mais il y a d'autres instances qui y travaillent comme l'école par exemple. Mais la fonction paternelle contient bien d'autres attributs comme la tendresse, l'affection, l'interdit de l'inceste, et ça aussi c'est primordial pour que l'enfant puisse se construire. Dans les familles monoparentales je vois souvent un fils aîné collé à la mère. Et bien dans ce cas il vaut mieux qu'il y ait un père même s'il est en prison. Car le collage du fils à la mère peut conduire à la violence. Ce qui est dramatique c'est le fait que la prison brise la parentalité. Souvent quand le père sort il ne peut faire face aux arriérés de pension alimentaire. Et très souvent la mère lui met un marché en main : « tu renonces à voir l'enfant et je laisse tomber les arriérés ». Le père peut-il vraiment rester père ? Dans les milieux marginalisés les femmes ont tout pouvoir, même celui d'évincer le père.

CODE : Est-ce une critique des mères ?

PJ : Non pas du tout. Les mères se battent. C'est elles qui ramènent les allocations, elles qui font les petits boulots, elles qui sont à la fois père et mère. Et elles encore qui sont souvent condamnées à une forme « officielle » de solitude. Vous savez que les gens qui vivent de l'aide sociale perçoivent plus s'ils sont seuls. Lorsqu'un compagnon surgit, il faut ruser. Il ne s'inscrit pas comme colocataire. Mais alors il faut commencer à se méfier des voisins etc.... Et c'est le même raisonnement lorsqu'un frère sort de prison. Pas question de l'héberger de peur de voir ses allocations réduites. C'est un système qui est en opposition totale avec la culture de ces gens. Ils viennent du monde ouvrier, qui est un monde de solidarité. Et là ils se trouvent précipiter dans un monde qui donne une véritable prime à l'isolement. Le danger des mères seules avec des enfants provient du fait que l'aîné devient souvent le chef de famille. Ou presque car le chef c'est la mère. Très vite cela crée des tensions, l'enfant étouffe, il sort pour s'assurer qu'il est un homme et là il y a un réel danger. Jusqu'où ira-t-il pour trouver son autonomie ?

CODE : Vous parlez dans votre livre du bracelet électronique. Qu'en pensez-vous ?

PJ : J'ai entendu beaucoup de bonnes choses concernant le bracelet électronique car il permet de voir ses enfants au quotidien. Mais dans mes enquêtes j'ai aussi vu des situations de grande violence psychologique. Le détenu retourne souvent chez ses parents et il est captif. Ces foyers sont de véritables casseroles à pression. Tous les univers clos ont des surcharges émotionnelles. Si le détenu peut bouger, s'il a une vie extérieure, on peut éviter la résurgence de la dynamique destructive. Mais c'est vraiment dur.

CODE : Comment briser le lien entre milieu précarisé et prison ?

PJ : C'est une action multiforme. Il faut agir sur tous les lieux de basculement. Il faut donc d'abord redonner une place au père dans le droit social, dans les écoles, dans le logement social. Il faut aussi qu'il soit vu comme un père dans les centres de cure par exemple, ou dans les hôpitaux. Il faut aussi que le père cesse de se sentir exclu. Les pères vous disent, « oui, c'est toujours l'alliance entre l'assistance sociale, le juge et l'expert. Et nous on ne peut rien ». Il faut aussi imaginer des lieux de transmission père-fils. Les femmes apprennent aux filles à cuisiner, les pères pourraient apprendre la mécanique. Mais il faut aussi sortir de certains schémas sociaux : le bon père travaille. On peut être bon père et ne pas travailler. Qu'on le sache tout de suite, des pans importants de la population sont sans travail et cela va continuer. On peut bien sûr rêver de la création d'emplois...Il faudrait aussi qu'on cesse de criminaliser l'emploi des drogues, il faut d'autres façons de gérer ce problème. Et enfin mettre un terme à la délation. Et si on créait une prime au vivre ensemble? Propos recueillis par Colette Frère³.

2. Analyse psycho-sociale : les conséquences dévastatrices du père absent

a. L'absence symbolique : quand la société ne permet plus au père d'assumer son rôle

Si le père ne subvient plus aux besoins de la famille, son rôle est pris en charge par le système d'allocations sociales. Lorsqu'un homme perd son emploi, il peut être considéré comme un « bon à rien ». Pire, il devient souvent une charge pour la famille car lorsque plusieurs

³ Juriste et journaliste, bénévole spécialisée au sein de la CODE.

personnes vivent légalement sous le même toit, les allocations sociales sont réduites⁴ : « Vous savez que les gens qui vivent de l'aide sociale perçoivent plus s'ils sont seuls. Lorsqu'un compagnon surgit, il faut ruser. Il ne s'inscrit pas comme colocataire. Mais alors il faut commencer à se méfier des voisins etc. ». Suite à un licenciement ou à une sortie de prison, l'homme est démis de sa légitimité de chef de famille car il n'assure plus la survie financière de la famille. Dès lors, la mère endosse le rôle de chef de famille car la fonction maternelle n'est pas liée à l'obligation d'une activité professionnelle, elle a le rôle d'éduquer les enfants, d'entretenir le foyer et de s'occuper des tâches administratives qui lui permettent de bénéficier de l'aide sociale. Par conséquent, le père est évacué de la structure familiale car il ne remplit plus le rôle qui lui permette d'y être respecté. Suite à ce changement de structure familiale, le fils aîné tend à remplacer le père, ce qui peut l'enfermer dans une relation fusionnelle avec sa mère, « très vite cela crée des tensions, l'enfant étouffe, il sort pour s'assurer qu'il est un homme et là il y a un réel danger. Jusqu'où ira-t-il pour trouver son autonomie ? ».

Comme le précise Pascale Jamouille dans « La débrouille des familles »⁵ : « La plupart des pères ont disparu ou sont très disqualifiés. Certains ont été mis à l'écart à cause de leur violence ou de leur intolérance. D'autres habitent encore la maison familiale, mais y sont comme transparents, effacés par l'intensité des rancœurs de leur femme. Mes interlocutrices sont intarissables sur leurs insatisfactions conjugales, « *le manque de discuter* » et l'immaturation de ces pères qui ne subviennent pas aux besoins affectifs et économiques de leurs enfants et n'ont pas d'autorité sur eux. Les pères sont le point aveugle de l'enquête, ceux dont on ne sait rien, sinon la place immense qu'ils prennent, par défaut, en creux, dans les relations familiales. Les grands-mères et les mères ont trouvé du sens dans l'éducation et, parfois, l'appropriation des enfants. Où les pères ont-ils trouvé du sens ? Qu'est-ce qui les a fait fuir ? Autant de questions que l'enquête laisse sans réponse ».

Il est primordial que le père retrouve un rôle familial, pour son propre équilibre et celui de l'enfant. Vu la conjoncture économique actuelle, un bon nombre de travailleurs peu qualifiés ne trouvent plus d'emploi⁶, les structures familiales évoluent, une nouvelle forme de vivre ensemble se dessine. Il s'agit de le resocialiser dans le milieu familial en lui conférant des responsabilités autres que celles liées au revenu. Si ce n'est par une création massive d'emplois, des solutions doivent être imaginées au plan politique pour valoriser les savoirs et l'expérience des pères dans les milieux précaires (ateliers pratiques, rencontres, etc.).

b. L'absence physique : quand la société enferme le père

Lorsqu'un père est mis en prison, c'est qu'il a enfreint la loi, il est donc sorti du code social instauré par la société. C'est dans ce sens que Pascale Jamouille nous dit que « Si le père est en rupture avec la loi, il lui est difficile d'assurer seul la fonction « *socialisatrice* » de l'enfant ».

Pourtant, elle considère qu'« il y a confusion entre la loi de l'Etat, la loi pénale et la loi symbolique » dès lors que le père est évincé à cause de son manquement aux règles, car la fonction d'un père ne se limite pas à la fonction socialisatrice et « d'autres instances [peuvent

⁴ Voir l'article 2 (minimex à taux cohabitant) de la loi du 7 août 1974 instituant le droit à un minimum des moyens d'existence.

⁵ Dossier « *La débrouille des familles* » sur <http://leportique.revues.org/document138.html>, numéro 10, 2002

⁶ Les contrats intérimaires sont les premiers à ne pas être renouvelés, c'est une conséquence directe de la crise financière qui s'est transformée en crise économique ces dernières semaines. Voir « L'intérim, aux premières loges de la crise », par François Vignal sur www.liberation.fr, 16 octobre 2008 et « Chômage : jeunes, seniors et non-qualifiés seront les premières victimes » par Eric Heyer, sur www.lemonde.fr, 30 septembre 2008.

y travailler], comme l'école par exemple ». Selon Pascale Jamouille, la « fonction paternelle contient bien d'autres attributs comme la tendresse, l'affection, l'interdit de l'inceste, ce qui est primordial pour que l'enfant puisse se construire ». Et pourtant, un père qui sort de prison est mal vu, il porte l'étiquette de sa détention, on l'évite de peur que sa situation ne « déteigne » sur les autres. D'où l'importance de créer des ponts entre le père détenu et l'enfant pour que, s'ils le souhaitent, la relation puisse être maintenue et pour que l'un et l'autre apprennent à se connaître et se comprendre. Dans le meilleur des cas, il faut privilégier les alternatives à l'enfermement afin que le père ne soit pas évincé de la vie de l'enfant. Si le père est exclu de la vie de famille, il n'aura pas l'occasion de construire une autre parentalité. C'est, en tous les cas, en conservant une relation positive entre le père et l'enfant qu'une nouvelle forme de paternité pourra peut-être naître.

3. Pistes de réflexions en vue d'améliorer la valorisation des pères

Selon Pascale Jamouille, il doit y avoir une réelle impulsion de valorisation des pères en milieux précaires via « une action multiforme » : « Il faut agir sur tous les lieux de basculement ».

D'une manière générale, le père doit être inclus dans les institutions qui touchent à l'enfant et à l'organisation familiale : le droit social, l'école, le logement social et les hôpitaux. Face aux hommes et aux femmes qui représentent des institutions (le juge, le médecin, l'expert, l'assistance sociale, l'institutrice), le père en milieu précaire est souvent disqualifié car il ne survient plus aux besoins de sa famille et parce qu'il a perdu l'autorité sur ses enfants. Il s'agit alors de l'intégrer dans ces milieux en général réservés aux mères de façon à ce que « le père cesse de se sentir exclu » et que ces institutions le valorisent et le légitiment dans son rôle de père.

On devrait également « imaginer des lieux de transmission père-fils ». Si la mère a des savoirs à transmettre à ses enfants (notamment à ses filles), les pères peuvent valoriser leur expérience pratique, professionnelle et humaine en la transmettant à leurs fils.

De même que le père doit pouvoir être inclus dans des milieux autres que la sphère purement professionnelle, « il faut sortir du schéma social qui présuppose que le bon père travaille. On peut être un bon père et ne pas travailler ». Il est évident que cette idée ne peut être un prétexte à la diminution de création d'emploi, les travailleurs moins qualifiés doivent pouvoir trouver leur place professionnelle au sein de la société.

Par ailleurs, Pascale Jamouille déplore la trop grande criminalisation de l'emploi des drogues. Selon elle, « *il faut chercher d'autres façons de gérer ce problème* ». En effet, bien souvent, les pères se lancent dans ce commerce pour subvenir aux besoins de leur famille. Elle précise que l'espace géographique étant cloisonné sociologiquement, certains quartiers sont beaucoup plus surveillés que d'autres bien que la drogue soit présente dans tous les milieux sans exception.

Finalement, il faut casser la logique qui consiste à « rémunérer l'isolement » puisqu'en vivant seul(e), on touche plus d'allocations sociales. Cette organisation mise en place par l'Etat favorise la délation, l'exclusion des pères chômeurs et la dépendance aux parents. Il est primordial d'encourager la solidarité et le « vivre-ensemble », car ils constituent le terreau à partir duquel se réalisent les projets de société.

Conclusion

Nous estimons que ce sujet est crucial, car il est fondamentalement lié au droit de l'enfant de « connaître ses parents et être élevé par eux », en l'occurrence leur père, consacré par l'article 7 de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE).

Nous pensons que l'Etat belge devrait s'abstenir de mener une politique pénale trop répressive. L'usage extensif de la détention préventive, qui concerne 38% des détenus, crée un traumatisme familial qui est parfois sans commune mesure avec l'acte incriminé et avec ses conséquences judiciaires à long terme. Une telle politique implique la collaboration et la sensibilisation des magistrats à ces questions. Devant le nombre croissant d'enfants privés d'un père ou d'une mère, Dan Kaminski⁷ ne peut que constater : « C'est le système qu'il faut changer, diminuer le recours à l'incarcération, trouver d'autres solutions pour certaines infractions, développer des peines alternatives. La mise en œuvre des peines alternatives doit être particulièrement d'application en ce qui concerne les femmes puisqu'il a été démontré que l'incarcération d'une femme entraîne fréquemment le placement de l'enfant ».

Et Philippe Béague⁸ de préciser : « L'enfant doit comprendre qu'en faisant de la prison, le père se rachète. Payer pour ses fautes est ce que fait un honnête homme. Il faut que l'enfant découvre l'homme derrière le délinquant. Qu'il sache que ce père n'est pas un paria, qu'il a encore sa dignité. Et c'est ce constat qui permettra l'identification ».

Si de multiples actions sont menées sur le terrain pour assurer le lien entre un enfant et son parent détenu, il n'en reste pas moins qu'un enfant sur deux ne visite jamais son père en prison. Comme le rappelle Pascale Jamouille⁹, dans les milieux précarisés, le père a souvent été « évacué ». Cette « mise à distance » du père entraîne des conséquences sur le développement des enfants et la réinsertion des pères détenus. Des actions de sensibilisation relatives à la place et au rôle du père s'imposent.

La société crée des individus qui ont perdu tout repère et peuvent devenir violent vis-à-vis de leur entourage et de leur enfant. Si, dans l'intérêt supérieur de l'enfant, il s'agit de trouver une réponse immédiate au problème (retour au calme ou distance physique), il est important de penser aux problèmes de fond qui peuvent sous-tendre cette agressivité.

De nos jours, nous sommes loin d'une situation de plein emploi. La femme s'insère davantage dans un rôle professionnel et l'homme n'est plus la personne qui garantit *a priori* le revenu familial. A l'instar de la mère qui recouvre, depuis plusieurs années, sa place en tant que femme dans la société, l'homme doit réincarner son rôle de père. De cette refondation de la structure familiale dépend le bon épanouissement des parents et des enfants.

⁷ Intervention de Dan Kaminski, Criminologue, dans le film-documentaire, *Car tu porteras mon nom. Le soutien aux enfants de parents détenus*, réalisé par Sébastien Verkindere, Fonds Houtman, ONE.

⁸ Béague Philippe, Président de l'association Française Dolto, entretien du 23 mai 2008.

⁹ Jamouille Pascale, *Etre homme, être père dans les mondes populaires*, Observatoire n°47/2005, <http://www.revueobservatoire.be/parutions/47/JamouilleHD47.htm>

Cette analyse a été réalisée par la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE). Elle représente la position de la majorité de ses membres.

La CODE est un réseau d'associations ayant pour objectif de veiller à la bonne application de la Convention relative aux droits de l'enfant en Belgique. En font partie : Amnesty international, ATD Quart Monde, BADJE (Bruxelles Accueil et Développement pour la Jeunesse et l'Enfance), le CJEF (Conseil de la jeunesse d'expression française), DEI (Défense des enfants international) Belgique section francophone, ECPAT (End Child Prostitution and Trafficking of Children for sexual purposes), la Ligue des droits de l'Homme, la Ligue des familles, Plan Belgique et UNICEF Belgique. La CODE a notamment pour objet de réaliser un rapport alternatif sur l'application de la Convention qui est destiné au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies. De plus amples informations peuvent être obtenues via notre site.

Avec le soutien du Ministère de la Communauté française. Direction générale de la Culture – Service général de la jeunesse et de l'éducation permanente.